

**Notes sur les tenanciers de Bientques et Pihem
à partir du terrier de 1530¹**

Edition 1 : le 05/04/2010

Edition 2 : le 21/05/2010

Edition 3 : le 16/06/2010

Bernard CHOVAUX

<http://bchovaux.fr/>

<http://bchovaux.blog.sfr.fr/bernard-chovaux/>

¹ Archives du Chapitre de St-Omer - Bibliothèque de St-Omer (cote : 2G2206)

1538 - Pihem

(...) à l'occasion des guerres dernières entre la Majesté Impériale et le Roy de Pihem, iceulx habitans (de Pihem et Bieques) ont eu et supporté de gros dommaiges et intérestz au moyen que lesdictz villaiges sont frontières aux Franchois, distant de demye lieu de la ville de Thérowanne . A cause de quoy, les dictz Franchois de la garnison de ladicte ville de Therowanne² estoient journellement esdictz villaiges, qu'ils pillioient et desrobaient les ditctz habitans (...)

Extrait de la déclaration de Jehan CRENLEU et Pierre DEMANEZ après la guerre de 1537

(Transcription de Jean-Marc DISSAUX – La Guerre de 1537 en Artois – [Alpha](#))

² Thérrouanne, avant d'être rasée par Charles Quint, était une enclave française en Artois.

Avertissement

Ce travail à partir du terrier avait pour objectif une meilleure connaissance des tenanciers de Pihem et des liens entre les différentes familles. Il est à poursuivre par le relevé d'autres terriers ou cueilloirs et de différents actes pour, entre autres, positionner les différentes parcelles sur une carte de Pihem. Malgré le soin apporté, certaines interprétations peuvent s'avérer erronées et devoir être modifiées.

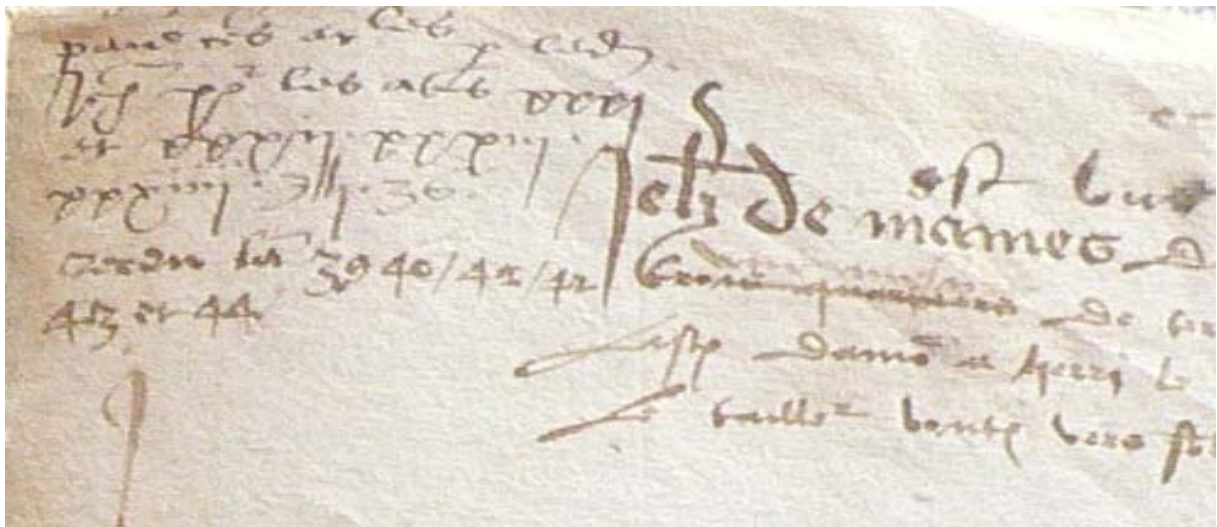
1. Présentation

Après avoir procédé à son relevé, il m'a semblé intéressant de procéder à une analyse du terrier de Pihem de 1530 pour identifier les différentes familles et d'établir le lien avec des données issues de travaux antérieurs.

Le terrier de 1530 est riche en informations : il a été utilisé par plusieurs receveurs qui ont apporté des indications dans la marge et au-dessus des différents articles.

Mentions relatives aux paiements

Ces indications concernent d'abord les paiements effectués par les tenanciers ou des occupants (cas par exemple de parcelles appartenant à des bourgeois de Saint-Omer). Plusieurs tranches distinctes de paiements apparaissent. Ci-dessous un exemple trouvé en-tête du rapport de Jehan DE MAMEZ dit Frerot. L'inscription marginale comment par '*païé ces ar^{les}* (articles) *par le dit Jeh pour les ans ...*'



Dans ce cas précis, trois périodes distinctes de versements apparaissent

1. 1531 – 1534 (en chiffres romains)
2. 1535-1536
3. 1539-1544

Sur ce rapport, les années 1537 et 1538 manquent. Or, en 1537, c'était la guerre entre le roi de France, François I^{er}, et Charles Quint, qui était comte d'Artois et qui, par le traité de Cambrai de 1529 ; avait obtenu la souveraineté sur l'Artois et la Flandre. Pihem, comme de nombreuses communes de l'Artois, avait été ravagé par les troupes françaises³. Les deux années manquantes pourraient correspondre à des exemptions, suite à cette guerre. Sur, d'autres rapports, il apparaît toutefois des versements pour ces deux années.

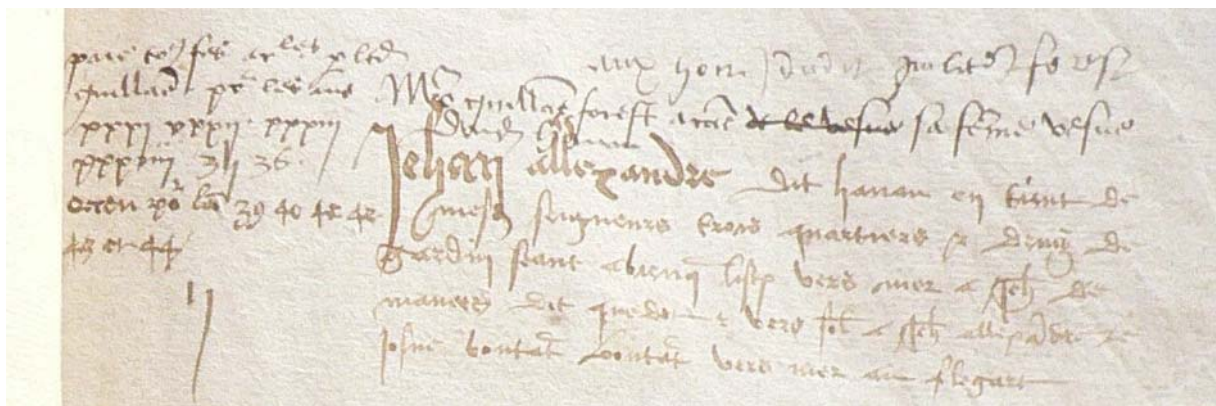
³ Voir 'La Guerre de 1537 en Artois' de Jean-Marc DISSAUX, une transcription des enquêtes ordonnées par Charles QUINT.

Un certain nombre de rapports ne mentionnent des versements que pour la période de 1531 à 1536. D'autres mentionnent des versements de 1531 = 1538 et quelques-uns sur des tranches allant de 1531 à 1544 ou, dans certains cas, 1542.

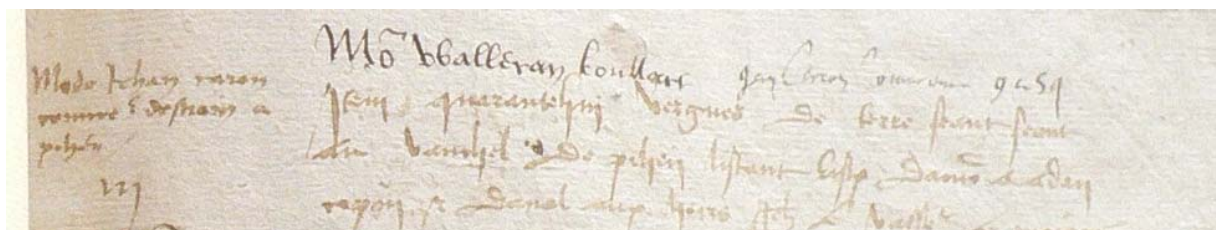
Il y a aussi des mentions du type 'reçu pour les dits 6 ans'. Deux périodes de 6 ans se dégagent : 1631-1636 et 1639-1644 (la période 1637-1642 apparaît aussi).

Mentions sur les successions.

Des changements de tenanciers apparaissent au niveau des paiements : le versement est effectué par une personne autre que le tenancier et dont le nom apparaît, dans la marge ou la surcharge, associé au terme «Modo» ou à «A». Ci-dessous : un exemple où le versement est effectué par le dit Guille. Le Modo indique 'Guillae FOREST à cause de sa femme vefve du dit Hanau (ou Havau,...)'.
 11



En dehors des indications de paiement antérieures à 1544, il apparaît sur la plupart des articles différentes indications. Ci-dessous un exemple concernant un article (132) du rapport de la veuve de Guille BOULLART



Trois ajouts successifs. Le premier serait 'Modo Walleran BOULLART', puis dans la marge 'Modo Jehan CARON couvreur d'estrain à Pihem' et en fin, après la première surcharge, 'Jan CARON 9a54'.

'9a54' : ce numéro se retrouve dans des rapports de dénombrements et une série de cueilloirs de Pihem établie entre 1620 et 1630⁴ et concerne une parcelle tenue par Jan CARON, couvreur d'estrain.

Le terrier de 1530 a dû être utilisé pour l'établissement d'un nouveau terrier et une recherche ou vérification des propriétés de Pihem. Ce numéro n'apparaît toutefois que pour quelques parcelles. Lorsqu'il est manquant, le nom du tenancier ajouté sur le terrier de 1530 peut être retrouvé dans un

⁴ Archives du Chapitre de Saint-Omer – Série 2G – Bibliothèque de St-Omer.

cueilloir de 1628. Dans certains cas, il a été indiqué pour des parcelles du terrier de 1530 '*est en plus grand pieche*'.

A noter que la série des cueilloirs concerne seulement les biens tenus foncièrement par le Chapitre de Saint-Omer et ne porte que sur la moitié des parcelles de Pihem-Biencques décrites dans le terrier de la Seigneurie de Biencques et de Pihem de 1709. Pour 1628, 1069 parcelles ont été recensées alors que sur le terrier de 1530 comporte 845 articles.

Liens avec le terrier des Archives départementales du Nord (AD 59)⁵

Ce terrier conservé aux Archives Départementales comporte deux parties distinctes établies à une vingtaine d'années d'intervalles. La première, qui ne comporte pas de date et dont les folios sont numérotés en chiffres arabes, est subdivisée en plusieurs chapitres, chacun relatif à une rente seigneuriale dont le détail est donné en préambule du chapitre. La seconde regroupe des rapports de dénombrement qui sont datés et établis vers 1568 ; la numérotation des folios de cette partie en chiffres romains.

A la fin du terrier, figure une déclaration commençant par

Nous, notaires royaux, soussignés de la résidence de Saint-Omer certifient à tous qu'il appartiendra qu'à la requête de Adolphe DE LE HELLE, conseiller du Roy, ... et receveurs de ses domaines du dit Saint-Omer, Tournehem, Audrewyck et pays de Bredenarde, nous sommes transportés au village de Pihem, paroisse de Biencques le dimanche 10 octobre 1577

(A noter la différence de date : 1568 -1577).

A l'époque, suite à la révolte des Gueux, la Seigneurie de Biencques et de Pihem avait été confisquée par Philippe II, le roi d'Espagne, qui avait hérité de son père Charles Quint le comté d'Artois et c'est le receveur du Roi qui recouvrait les rentes seigneuriales⁶.

Dans l'analyse que nous avons effectuée à partir du terrier de 1530, nous avons tenté de retrouver dans ce terrier des AD 59, les parcelles du terrier 1530. Dans certains cas, à partir des indications de lieu, de la superficie et des voisins, un rapprochement peut être effectué. Une analyse plus fine reste à effectuer. Les indications marginales trouvées sur le terrier de 1530 permettent toutefois d'établir des liens.

⁵ Cote E 2334

⁶ Distinctes des rentes foncières dues aux chanoines, seigneurs fonciers d'une partie de Pihem ;

2. Liste des patronymes

Ci-dessous la liste des patronymes⁷ des tenanciers figurant dans le terrier

ALLEHOIE	DAMBRICOURT	DU MEZ	LE JOSNE
ALEXANDRE	DE BEAUVAIS	DU PLOICH	LE MOIGNE
BACELLER	DE CHANTERAIN	DU TIL	LE PREVOST
BALLEMEZ	DE CREHEN	DU VAL	LE TAILLEUR
BAUCHAN	DE CROIX	EULART	LE VASSEUR
BLOMART	DE GAUCHY	FABRI	LIEVIN
BOITEL	DE HAFRENGUES	FOUACHE	MARGIER
BOULLART	DE HEGUES	FOUBE	MERLENC
BRETON	DE HERCHIN	FRERET	PACOU
BRUNET	DE LANOY	GALPART	PINGRENON
CADART	DE LE CAROULLE	GAUDOUL	POTIEZ
CANIS	DE LE FAULX	HAUSAULLIEZ	POUVILLON
CARDON	DE LE POUVE	HERMANT	TARTAIRE
CAUVEL	DE LE SENNE	LARTISIEN	TIBAULT
COPIN	DE LE TOUR	LE BAILLIEU	VERON
COQUEMPO	DE LE VINQUE	LE BAILLY	VIDELAINE
COQUERY	DE MAMEZ	LE BLOCQ	WAVRAN
COUSIN	DE WIRQUIN	LE CARON	WILLERON
CRENLEU	DE ZONGUES	LE FEBVRE	WIVIEN

⁷ Certains patronymes ont été rencontrés avec différentes graphies. Pour cette étude, une seule graphie a été retenue ; mais, dans l'écriture des notes, des graphies différentes peuvent apparaître.

3. Notes

ALLEHOIE

Estienne ALLEHOIE tient avec les enfants qu'il a eus de Jehenne CADART 3 articles. A noter la correction suivante sur le manuscrit : il avait d'abord été écrit DE BEAUVAIS au lieu de CADART.

Dans le terrier des AD 59, 3 ALLEHOIE apparaissent : Estienne, Guillaume et Jehan, le premier étant cité au lieu de Catherine DE BEAUVAIS et le troisième mari de Jacquemine LE MOISNE, fille de feu Jehan. Aucun élément ne permet de lier ces différents ALLEHOIE.

ALEXANDRE

Trois Jehan ALEXANDRE apparaissent parmi les tenanciers de Bienques : l'Aîné, le Josne et le dit Hanau (ou Havau...). Ils détiennent trois jardins, dont la superficie est de 14.5 quartiers et qui semblent contiguës. Cet ensemble de jardins seraient le 'Gardin Jehan ALEXANDRE' cité plusieurs fois dans le terrier.

Pour le dit Hanau, le paiement de la rente foncière est faite dès 1531 par Guille FOREST, marié à sa veuve Isabel DE LE VIGNE (122⁸), d'où l'hypothèse d'un décès vers 1530 ;

Le premier article de Jehan l'Aîné contient un 'par avant Jehan DE ROUGEMONT'. Dans les comptes du Camp De Le Court (Archives hospitalières de Saint-Omer AD 62), en 1530, un Jehan ALEXANDRE détenait, à cause de sa femme, des terres qui étaient par avant à la veuve May DE ROUGEMONT.

Dans les modos d'Antoine LE BAILLY, est cité un Jehan ALEXANDRE. Dans l'un de ces modos, il est précisé 'à cause de sa femme'. L'article concerné par ce modo porte sur 6 quartiers boutant vers mer la Seigneurie de Hallines (162). Cet article se retrouve dans le terrier des AD 59 (folio 28 verso et rapport du 15/04/1569 de Jehan ALEXANDRE, caron, folio xxxi verso). Ce Jehan devrait être celui cité dans la rente du 04/07/1578 du Gros des Notaires de Saint-Omer, laboureur à Bienques et qui était marié à Jehenne LE BAILLY.

Les comptes du Camp De Le Court apportent quelques éléments sur les successions des ALEXANDRE :

- en 1545, Jehan et Collin ALEXANDRE avaient succédé à Jehan ALEXANDRE, d'où l'hypothèse que Jehan et Collin sont frères.
- En 1553, Raul, Jehan et Marie succèdent au Jehan, frère de Collin.

Une difficulté est de déterminer si le Jehan, frère de Raul est le Jehan, caron, marié à Jehenne LE BAILLY, ou un autre Jehan. En tout cas, Collin avait un fils dénommé Jehan, caron, qui était marié à Massette DE LE POUVE en 1561 (contrat de mariage n° 8, dans le Gros de Saint-Omer).

BACELLER

Andrieu BACELLER ne tient que trois petites parcelles. Ce nom apparaît toutefois deux fois dans l'index de Bienques. Il fait partie des deux ajouts qui correspondent à des modos de parcelles d'Isabel CADART.

⁸ 122 : numéro de l'article dans le relevé du terrier de 1530

Un Andrieu BACELLER apparaît dans le terrier des AD 59 pour 2 parcelles

1. La première de 23 verges au Val Haraché (folio 7 recto). Cette parcelle liste vers mer à Catherine WIMER. En 1530, l'une des trois parcelles, située au Val Haraché, superficie 1/3 de mesure, listait vers soleil aux hoirs Katerine WIMER.
2. La seconde d'une demie mesure (folio 29) est située aux Haies de Cambennes et liste vers mer à la Seigneurie de Coubronne ; en 1530, Andrieu avait au même endroit une parcelle de même superficie boutant vers mer à la Seigneurie de Coubronne

La recherche dans les relevés du Gros de St-Omer donne deux occurrences :

1. en 1568, Marie BACHELLIER, veuve d'Andrieu BACHELLIER, se remarie avec Nicolas DU SAULTOIR (Cm 1568-47)
2. en 1586, Andrieu BACHELLER assiste son fils dans un contrat de mariage (Cm 1578 -2).

Ces deux Andrieu pourraient être père et fils et le premier, le tenancier de Biencques. A moins qu'il s'agisse d'une homonymie et qu'il y ait eu vers 1530 deux Andrieu BACELLER (ou BACHELLER...)

BALLEMEZ

Jehan BALLEMEZ tient 4 articles. Ce patronyme n'a pas été retrouvé dans le terrier des AD 59. Aucune occurrence n'apparaît dans le répertoire des noms de personnes artésiens en 1569 po les relevés du Gros des notaires de Saint-Omer.

A Jehan BALLEMEZ, succède Jehan COPIN, à cause de sa femme fille du dit BALLEMEZ. Aucun élément ne nous a permis de déterminer de quel Jehan COPIN, il s'agissait.

BAUCHAN

1°) les rapports

Susanne BAUCHAN, femme de Pierre BRETON – Voir BRETON

Crestienne BAUCHAN, mère de Jenette CRENLEU – Voir CRENLEU

Simon BAUCHAN : un article inachevé commence par 'Maroie LE FEBVRE vefve de déffunct Simon BAUCHAN'. Aucune autre information sur ce couple. Il y a toutefois un rapport d'une Maroie LE FEBVRE, demeurant à Biencques.

Les hoirs Pérone BAUCHAN : deux articles pour lesquels Baudin LE VASSEUR paient 4 années, 1531 à 1534.

La veuve Jacques BAUCHAN tient 11 articles. En marge des deux premiers, il est indiqué à Guille BAUCHAN. Et, dans le terrier des AD 59, il y a un rapport de Guillaume BAUCHAN, fils de Jacques (folio cvi). Le premier article de ce rapport correspond au premier article de la veuve Jacques BAUCHAN.

(Dans les cueilloirs de Cléty – 1534 – apparaît une Anthoinette DE LEPOUVE veuve de Jacques BAUCHAN.)

Guillemin BAUCHAN tient 8 articles. Son manoir de Pihem était limitrophe du manoir de Guillame BAUCHAN qui déclare 4 articles.

Nouel BAUCHAN tient 13 articles. Dans le terrier des AD 59, le rapport des enfants de Noel BAUCHAN comporte un manoir de 11.5 quartiers aboutant d'aval à la rue du Flos (folio xlvi). Le premier article de Nouel dans le terrier de 1530 est un manoir boutant aussi la rue du Flos et dont la superficie est de 7 quartiers ; mais l'article comporte une rature et 7 remplace 11.5. Ce manoir est limitrophe d'une parcelle déclarée par Pierre BRETON à cause de sa femme elle-même adjacente à l'ensemble des deux manoirs de Guillame et de Guillemin BAUCHAN.

Collart BAUCHAN demeure à Lespinoy et tient 5 articles. Les modos donnent comme successeurs de Collart : Baudin, Simon et Nicollas BAUCHAN. Dans le terrier des AD 59, la parcelle de l'enclos Ansel Pille détenue par Collart se trouve divisée en 2 parties, l'une à Clay BAUCHAN (folio 12) et l'autre à Simon BAUCHAN (folio 20).

Baudin BAUCHAN tient au Bois d'Amont, où il demeure, une parcelle qui se retrouve aussi dans le terrier des AD 59 comme appartenant à Baudin BAUCHAN (folio 31).

2°) les voisinages

Quatre BAUCHAN ne figurant pas dans les rapporteurs ou leurs alliés apparaissent dans les déclarations de listes et de bouts :

1. Francette (1 occurrence),
2. Les hoirs Tomas BAUCHAN (1 occurrence),
3. Walleran BAUCHAN (2 occurrences),
4. Jehan BAUCHAN (1 occurrence),
5. Les hoirs Jehan BAUCHAN (28 occurrences).

Jehan BAUCHAN est associé le plus souvent au surnom Frero. Une parcelle de Guille MARGIER (521) séant au BOUBELIN liste vers mer aux hoirs de Jehan BAUCHAN. Et, il y a une parcelle de Nouel BAUCHAU (840) au Boubelin qui liste vers soleil Guille MARGIER. Nouel pourrait être l'un des hoirs de Jehan.

A noter que la veuve Jacques BAUCHAN n'est pas directement citée dans les déclarations de listes et de bout : il est toujours indiqué les hoirs Jacques BAUCHAN.

Les éléments ci-dessus conduisent à l'hypothèse que Jehan et Jacques sont parents et que Collart, Guillemin et Nouel seraient leurs enfants.

3°) Autres BAUCHAN

Dans l'un des articles d'Antoine LE BAILLY (167), il est indiqué que Marguerite BAUCHAN est sa femme.

Marie BAUCHAN, femme de Lambert CADART, n'apparaît pas sur le terrier. Il faut se reporter au terrier des AD 59 où elle est citée dans le rapport fait par son fils, François CADART. Dans les modos de Nouel BAUCHAN, figure Lambert CADART qui paie les années 1543 et 1544.

Jacqueline BAUCHAN – voir le chapitre BOITEL.

4°) Les surcharges

Les surcharges relatives à Jan et Baudin BAUCHAN ont été retrouvées dans le cueilloir de 1628.

Dans le rapport de Mahieu LE BLOCQ, à cause de sa femme, trois autres surcharges apparaissent 'aux hoirs Marguerite BAUCHAN' sur des parcelles situées au Billoy. Etant donné le nombre de Marguerite BAUCHAN, il n'est pas évident de retrouver cette Marguerite. Dans le relevé du Gros de St-Omer, l'acte de vente du 18/05/1557 (acte 5) cite le couple Mahieu LE BLOCQ x Martine BAUCHAN, tous deux décédés. Un lien existe peut-être entre cette Martine et la Marguerite.

Deux autres surcharges concernent les hoirs Jehenne BAUCHAN qui n'ont pu être identifiés.

BLOMART

Carle BLOMART, demeurant à Saint-Omer, tient à cause de sa femme, 6 articles. Un Charles BLOMMART est mentionné dans le terrier des AD 59.

BLOMART est un patronyme très peu rencontré en Artois : quelques occurrences dans la table des mariages et les relevés du Gros de St-Omer. Aucun élément trouvé sur sa femme.

BOITEL

Jehan BOITEL, demeurant à Helfaut, tient à cause de sa femme, 4 articles. Trois de ces 4 articles sont surchargés 'à Jehan DE LE VOIE'. Le premier précise à cause de sa femme. Et, le terrier des AD 59 comporte un rapport faisant référence à un Jehan DE LE VOYE. Il s'agit du rapport de Jacqueline (ou Jacquemine) BAUCHAN (folio ciixxii), dernièrement veuve de Michel DE FLECHIN et par avant de Jehan DE LE VOYE. Ce rapport précise que la dite Jacquemine succède à Jehan BAUCHAN et à Marguerite FAYNNE, ses père et mère.

Or, dans le terrier de 1530, la veuve de Jehan BOITEL succède à Nouel BAUCHAN. Les deux terriers permettent de déduire que Jacqueline BAUCHAN était d'abord mariée à Jehan BOITEL et sœur de Nouel, ainsi que de Marie, la femme de Lambert et Marguerite, la femme d'Antoine LE BAILLY.

('Succéder' ne signifie pas hériter : le rapport des enfants d'un Noël BAUCHAN dans le terrier des AD 59 conduit à l'hypothèse que des terres des enfants mineurs de Noël étaient gérées par la sœur et le beau-frère de Noël.)

BOULLART

La veuve Guille BOULLART tient 7 articles. Parmi les modos, en apparaît un avec le nom de Walleran BOULLART.

Walleran BOULLART tient 9 articles. Un article comporte en marge Pierre BOULLART et un autre Gilles BOULLART. Dans le terrier des AD 59, se trouve le rapport de Gilles BOULLART, dans lequel Walleran est indiqué comme le père de Gilles.

Pierre BOULLART tient, à cause de sa femme et par avant Jehan DE LE VINGUE, un article. Dans le terrier des AD 59, Pasquier BOULLART et ses frères, fils de feu Pierre et de Jehenne DE LE VINGUE fournissent un rapport (folio vixx xiv).

Dans le terrier de 1530, un Guille BOULLART apparaît en marge comme successeur de Guille MARGIER ainsi que de Jenette COCQUEMPOT.

Dans les surcharges, il a été aussi retrouvé 4 BOULART apparaissant dans le cueilloir de 1628 : Jacques, Jan, Mahieu et Nicolas.

Un acte de vente du Gros des Notaires, (acte 8 du 05/06/1563 – relevé de Philippe DERIEUX) est passé par Jehan DE WAVRANS, bailli de Pihem *'tuteur des enfants Pierre et Guillaume BOULLART, frères de déffunct Sire Jehan BOULLART'*, et de plusieurs autres héritiers du dit feu Sire Jehan.

BRETON

Pierre BRETON, à cause de Susanne BAUCHAN, sa femme,.

Parmi les surcharges des articles, apparaissent 'Pierre BRETON', et les 'hoirs Nicollas BRETON' qui se retrouvent dans le cueilloir de 1628.

BRUNET

Jacques BRUNET, demeurant à Saint-Omer, tient 8 articles.

Il est mentionné parmi les surcharges les hoirs Pierre BRUNET. Le terrier des AD 59 comporte un rapport de Pierre, bourgeois et marchand de St-Omer (folio vx), possède un plus grand nombre de terres à Pihem que Jacques. . Par contre, seulement deux mentions s ont été trouvées dans le cueilloir de 1628, dans lequel Robert DE HAFFRENGUES, avocat, est présenté comme héritier de Pierre BRUNET. Il existe toutefois un certain nombre de liens familiaux entre les bourgeois de Saint-Omer, détenteurs de terre à Pihem.

CADART

1°) les Rapports

Deux rapports Isabel CADART, séparés par le seul rapport de Jan TARTAIRE le Vieil, figurent dans le terrier. Sur le premier, qui concerne 5 articles, il est indiqué Isabel, fille de feu Guille CADART. Le second rapport porte sur un article qui était par avant à Jehan CADART dit Morel. Y avait-il une ou deux Isabel ?

Un ajout en marge d'un article du premier rapport commence par Mahieu DE CRAEN, fils de Josse. Un acte notarié du Gros de Saint-Omer, la rente du 29/07/1564 (acte 40), est créée par le couple Jehan DE CRAEN et Ysabeau CADART de Helfaut. Un autre acte notarié, la cession du 06/07/1577 (acte 4) mentionne Philipe MERLENCQ, laboureur demeurant à Hallines, fils d'Ysabeau CADART. Cette dernière est sœur de Franchois, caron, fils de Lionne (voir plus bas). Il y a donc bien deux Isabel (ou Ysabeau).

Après les deux rapports Isabel CADART, se trouve le rapport des hoirs Jehan CADART dit Frero, par avant Lionne CADART, qui comporte 12 articles. La première parcelle, un manoir de 5.5 quartiers, est limitrophe du manoir de 5.5 quartiers d'Isabel CADART, fille de Guille.

Parmi les successeurs de Jehan CADART, apparaît Jehan CADART, fils Jehan. Le terrier des AD 59 contient en partie 1 des articles tenus par Jehenne DE CREN, veuve de Jehan CADART. Un article,

folio 45, correspond à un article du rapport des hoirs Jehan dit Frero. Jehenne est probablement la veuve de ce second Jehan.

(Une question pour laquelle la réponse n'a pas été trouvée : CREN est-il une variante de CRAEN ou de CREHEN ?)

Franchois CADART, caron, tient 5 articles Ce Franchois était fils de Lion, ou Lionne (cf. registres aux werps de du chapitre de St-Omer dont le 2G2269). Un acte du Gros, la cession du 06/07/1577, donne les pères ou mères de neveux⁹ de François

- Ysabeau, mère de Philippe MERLENC
- Francette CADART, mère d'Issembart DE LE CROIX, demeurant à Arques
- Catherine CADART, mère de Gilles HAUSOLIER, de Pihem
- Marcq (ou Marcquet) CADART, père de Pierre.
- Jacques CADART, père de Marie, veuve de Rolland MILET.

Autres héritiers de Franchois :

- Jehenne HAUSOLIER, femme de Guillaume DELEPOUVE,
- Ysabeau HAUSOLIER, veuve de Martin DE WAVRANS
- Maroie CADART, veuve de feu Guillaume DE WAVRANS, demeurant à Heuringhem.

Marcquet CADART, mari de Maroie TARTARE, fille de Leuren TARTARE, tient 5 quartiers. Si 'neveu' dans l'acte de cession doit être interprété comme petit-fils, il serait de Franchois, caron et petit-fils de Lion.

Lambert CADART tient 11 articles. Comme dans les cueilloirs de Cléty, il succède à Jehenne TARTARE, veuve de Franchois CADART, d'où l'hypothèse que Lambert est fils de ce Franchois, décédé avant le Franchois, caron.

Gilles CADART tient 2 articles. Aucune information sur les liens avec les autres CADART.

Jehenne CADART, femme d'Estienne ALLEHOIE – voir ALLEHOIE

Maroie WAVRAN, femme de Guillemain WAVRANS et héritière de Franchois CADART.

2°) Voisinages

Dans les listes et abouts, apparaissent les CADART suivants, dont 2 déjà évoqués.

- Hoirs Lionne CADART (rapport de Maitre Robert FABRI)
- Hoirs Jehan CADART dit Morel (rapports de Jehan THIBAULT huberdier, des hoirs Jehan DE MAMEZ dit Floury)
- Hoirs Robert CADART (5 occurrences)

⁹ Dans l'acte de cession 'neveux' est à interpréter, non comme je l'avais fait dans un premier temps comme le mot moderne 'neveux', dans le sens de petit-fils. comme petit-fils. Le rapport des hoirs Jehan CADART dit Frero indique 'par avant Lionne CADART', ce qui conduit à supposer que Jehan dit Frero est frère de Franchois, caron.

3°) Surcharges

Les surcharges suivantes ont sont liées aux données du cueilloir de 1628

- Jacques CADART
- Ansel CADART
- hoirs Jacques CADART
- Jacques CADART, fils Pierre
- hoirs Lambert CADART
- hoirs Pierre CADART
- Curé de Helfaut (Ansel CADART !)

CANIS

Jehan CANIS, demeurant à Tournehem, tient une parcelle à cause de son fils. Aucune autre information sur ce CANIS.

CARDON

Toussain CARDON tient 4 articles à cause de Casine DU TIL, sa femme. Le couple est aussi mentionné aussi dans les cueilloirs de Cléty et de Remilly de 1559. Il n'aurait pas de postérité.

CAUVEL

Jehan CAUVEL, demeurant à Saint-Omer, détient un article consistant 6 quartiers sur la Campagne d'Inghen. Un rapport de Jehan CAUWEL, fils d'Anthoine, hoste demeurant lez Hault Pond en la ville de Saint-Omer, figure dans le terrier des AD 59. Il comprend cet article et quelques autres. Dans le terrier de 1530, se trouvent plusieurs surcharges liant des articles à ceux du cueilloir de 1628 et relatives aux hoirs Jehan CAUWEL ; mais, dans le cueilloir de 1628, il n'apparaît qu'un article détenu par Jan COELS (il se pourrait qu'il y ait des hoirs ne s'appelant pas CAUWEI ou COELS)).

COPIN (ou COPPIN)

1°) Les rapports

Adan COPIN détient 21 articles Certains de ces articles sont tenus à cause de sa femme, Jehenne BOUTOILLE, qui était veuve de Jacques HAUSAULLIER (189). Des articles se retrouvent dans des articles d'Adam COPPIN dans le terrier des AD 59 – partie 1 (folio 27). L'une des surcharges des articles du terrier de 1530 renvoie à Pierre, fils de Pierre et une autre à Pierre, fils d'Eustache,

Jehan COPIN, de Bienques, tient 5 articles. Des surcharges liées au cueilloir de 1628 renvoient à Robert et Marcq COPIN.

Dans le terrier des AD 59, le rapport de Maran COPIN (folio xxiv) comporte plusieurs articles qui peuvent être rapprochés d'articles de Jehan de Bienques (484).

Jehan COPIN dit Clinquart, de Pihem, tient 10 articles. Des surcharges renvoient aussi à Robert et Marcq COPIN.

De même que pour Jehan de Bienques, un lien peut être établi entre un rapport de 1569, celui de Michiel COPIN (folio v) et un article de Jehan Clinquart (694).

Robert COPIN tient, à cause de sa femme, 2 articles. En marge de ces articles, apparaît Fremin COPPIN. Le terrier des AD 59 contient deux rapports de Jehan et Fremin, charpentiers. Pour Jehan, il est indiqué explicitement fils de Robert.

Pierre COPIN fait partie des tenanciers ajoutés sur l'index de Pihem. Il succède en 1539 à Robert PACOUL pour plusieurs pièces dont un jardin de 9 quartiers qui apparaît sur le rapport de Jehenne DE MAMEZ, veuve de Pierre COPIN, (rapport du 11/06/1569, terrier des AD 59 – folio lxviii). Ce jardin est tenu en 1628 par Jehan LABBE.

Il y a aussi un rapport de Pierre DE ZONGUES, à cause de sa femme, Jae COPIN (voir DE ZONGUES).

2°) Les voisinages

Outre les COPIN ci-dessus, dans les listes et abouts de 2 articles, il est mentionné les hoirs Jehan COPIN. A noter aussi la présence d'un fief Sire Adan COPIN.

3°) Autres COPIN

Les marges font apparaître les COPIN suivants

- Gilles
- Fremin
- Miquiel
- Miquiel Clinquart

COQUEMPO

Franchois COQUEMPO tient 5 articles. Dans le terrier des AD 59, les rapports de Franchois DE COCQUEMPOT (folios 29 et xxviii) comportent un article correspondant à la réunion de 2 articles du terrier de 1530 (441+ 442)

Martin COQUEMPO tient un article. Dans le terrier des AD 59, cet article se retrouve dans le rapport de Martin (folio 13).

Jenette COQUEMPO tient un seul article.

Les données du terrier n'apportent pas d'éléments nouveaux par rapport à ceux trouvés dans les comptes du Camp De Le Court.

COQUERY

Mahieu COQUERY tient 8 articles.

A noter que, sur une liste, au lieu de Mahieu, est mentionné Sire Estasse COQUERY (101 / 148).

COUSIN

Jehan COUSIN, bourgeois de Saint-Omer, tient 7 articles. Il est précisé en en-tête du rapport 'par avant Ernoul SCAP'. En marge du premier article, il est mentionné 'Denis et Julienne DE BERSACQUES' à cause de leur mère'. Et dans le terrier de 1530, les parcelles de Jehan COUSIN sont reprises dans le rapport de Marie DE BERSACQUES, fille de Maistre Denys. Les parcelles sont ensuite tenues par Claude LE SAGE, à l'exception d'une attribuée à Guille DE VO.

CRENLEU

La veuve et hoirs Adan CRENLEU tient 7 articles. Pour le premier, un manoir, il est précisé qu'il appartient à Jeneton, fille du défunt Adan CRENLEU. Ce manoir liste une parcelle de Jehan l'Aîné.

Jehan CRENLEU l'Aîné tient 2 articles tient deux parcelles dont un manoir liste celui de Jehan CRENLEU le Jeune, qui, lui, a 9 articles.

Jenette CRENLEU fille du précédent Jehan CRENLEU à cause de Crestienne BAUCHAN sa mère détient 18 parcelles.

Toussain CRENLEU détient 1 article à cause de sa femme et par avant Jehan DE LE VINGUE. Le terrier des AD 59 contient un rapport de Jacquemine DE LE VIGNE, veuve de Toussain CRENLEU (folio cxxxvi). Un Toussain CRENLEU apparaît en surcharge de plusieurs des articles de Marguerite le VASSEUR (terres en fermage ?).

Pour le manoir de Jehan l'aîné, un modo précise que Mahieu DE LANOY lui succède à cause de sa femme dont un rapport figure dans le terrier des AD 59 (folio lvii).

Une surcharge apparaît sur un article de Jehan le Josne : 'aux hoirs de Maran CRENLEU'. Dans le rapport des AD 59, il y a un rapport de Maran CRENLEU (folio xxix). Ce rapport mentionne un Eloy, jeune fils à marier.

DAMBRICOURT

La veuve et hoirs Clay DAMBRICOURT détient 7 articles. En marge du premier article, il est indiqué 'à Nicolas DAMBRICOURT, fils Nicolas. Le terrier des AD 59 comporte un rapport de Nicolas DAMBRICOURT, manouvrier, demeurant au Bois d'Amont (folio iii verso). Sur 2 autres marges de ces articles, sont mentionnées Jehenne et Marguerite DAMBRICOURT, cette dernière étant femme de (?) DE LE VINQUE.

Une Marie DAMBRICOURT (ou AMBRICOURT) apparaît dans les listes et abouts de deux autres rapports du terrier de 1530.

DE BEAUVAIS

Les hoirs de Lois et de Pasquier DE BEAUVAIS tiennent respectivement 10 et 17 articles. Au-dessus des articles de Lois, dont les rentes sont payées par Franchois COCQUEMPOT, apparaît Robert DE BEAUVAIS. Un rapport de Robert DE BEAUVAIS, bourgeois et marchand à Saint-Omer, figure dans le terrier des AD 59 (folio cxiii). Liévin de BEAUVAIS succède aux hoirs de Pasquier DE BEAUVAIS. Le terrier des AD 59 contient le rapport d'Estienne DE BEAUVAIS et de ses frères et sœurs, enfants de Liévin DE BEAUVAIS.

La veuve Martin DE BEAUVAIS et les hoirs de Guille DE BEAUVOIS sont aussi mentionnés dans les listes et abouts du terrier de 1530 qui comporte aussi des renvois à Estienne et Guillaume qui figurent dans les cueilloirs de 1628.

DE CHANTERAINE

Jenette DE CHANTERAINE, fille de Jacq DE CHANTERAINE, tient un tiers de mesure, à cause de sa mère. Une autre seule mention relative aux CHANTERAINE apparaît dans le terrier dans une surcharge d'un article possédé par Maitre POUVILLON, de St-Omer '*à la vefve et hoirs Charles CHANTERAINE*'.

DE CREHEN

Pierre DE CREHEN détient 3 articles, dont 10 quartiers qui apparaissent, sur le terrier des AD 59, dans les rapports de Pierre DE CREHEN en partie 1 (folio 20) et de Noël DE CREHEN en partie 2 (folio ix). Noël, qui succède à Pierre, est probablement son fils.

Dans les listes et abouts, apparaissent les hoirs Baudin DE CREHEN. La comparaison des deux parcelles (331 / 751) conduit à l'hypothèse que Pierre est l'un des hoirs de Baudin.

Autre DE CREHEN trouvé dans le terrier de 1530, en marge d'un article de Franchois HERMANT : Antoine DE CREHEN.

DE CROIX

Quatre DE CROIX apparaissent dans les tenanciers de 1530 : Bardin, Collart, bourgeois de Saint-Omer, et deux Walleran. Les rapports des deux Walleran se suivent. Le premier est celui de Walleran, seigneur de Lespinoy. Le second devrait être celui de Walleran le Josne ; mais la page est déchirée.

Un rapport de Walleran, seigneur de Lespinoy, figure dans le rapport de 1569 (folio viixxiv).

DE GAUCHY

Chrestienne DE GAUCHY tient 4 articles. Sur le terrier, Chrestienne remplace Jenette, qui est raturée (sur les listes et abouts, c'est toujours Jenette qui apparaît). A Jenette succède peut-être une sœur ou une parente.

DE HAFRENGUES

Robert DE HAFRENGUES tient 13 articles, à cause de sa femme. Les rentes sont payées par Franchois COCQUEMPOT. Robert doit appartenir à la famille des DE HAFRENGUES de Saint-Omer. En 1628, les terres de Robert appartiennent à un bourgeois de St-Omer, Phles PENNIN.

DE HEGUES

Pierre DE HEGUES tient 14 articles. Un rapport de Pierre DE HEGUES apparaît dans le terrier des AD 59 (folio 26). Aucune autre information sur les DE HEGUES à Pihem (il y en a par contre sur Blendecques).

DE HERCHIN

Jehan DE HERCHIN tient un article à cause de sa femme, dix quartiers à Biencques. Le terrier des AD 59 donne 3 rapports, la veuve Anthoine DE HERCHIN (partie 1 – folio 3), la veuve de Jehan DUPUIH, Péronne DE HERCHIN, fille de Jehan (partie 2 – folio xxvii) et Adam DE HERCHIN, parmentier. Ce dernier déclare une parcelle de 9 quartiers boutant d’amont le chemin de Loeline et listant les DE BEUAIS comme les 10 quartiers de Jehan. Une surcharge dans le terrier de 1530 donne comme possesseurs en 1628 Flour et Pierre DE HERCHIN, avec les références de 2 parcelles 3a84 et 3a85. Ces deux parcelles font chacune 5 quartiers et correspondent effectivement à celle du terrier de 1530.

Dans les contrats de mariage du 16/06/1574 (acte 32) et du 29/10/1588 (acte 11, Marand et Pierre DU PUICH sont neveux d’Adam DE HERSIN.

DE LANOY

Jacques DE LANOY fils de Jacques tient 5 articles. Les modos font apparaître trois autres DE LANOY, Mahieu et Phles, qui apparaissent dans le terrier des AD 59, et Jene. Aucun élément ne permet de lier Jacques et les autres DE LANOY.

DE LE CAROULLE

Phles DE LE CAROULLE, demeurant à Herbelle, tient 10 articles à cause de sa femme. Le terrier des AD 59 comporte les rapports de Roland, demeurant à ? (folio viiixii), de Jehan, d’Upen d’Aval, et de Martin, fils de Phles, de Nielles-les-Boulenois (folio vvxvix). Il n’a pu être établi de lien entre les parcelles des deux terriers.

DE LE FAULX

Pierre DE LE FAULX tient 10 articles. Il était l’époux de Jenechon LE PREVOST (60). Il apparaît dans les listes et abouts de deux parcelles les hoirs Ansel DE LE FAULX (75 et 316). Mais ces 2 parcelles sont limitrophes d’une parcelle de Pierre de LEFAULX, d’où la déduction : Pierre noir d’Ansel.

Le terrier des AD comporte un rapport de la veuve Pierre DE LE FAULX (partie 1 – folio 5) et un autre de la veuve de Jehenne CARON, veuve de Jehan DE LE FAULX, au nom de Marguerite et Matoye DE LE FAULX, leurs 2 filles (partie 2 – folio iiiixviii).

DE LE POUVE

Baudin DE LE POUVE, demeurant à Cléty, détient 8 articles à cause de sa femme. Les modos conduisent à l’hypothèse qu’il est le beau-frère de Lambert CADART et marié à une fille de Franchois CADART et de Jehenne TARTARE.

DE LE SENNE

Aman DE LE SENNE, bourgeois de Saint-Omer, tient 3 articles. Aucune information n’a été trouvée sur ce bourgeois. Quelques occurrences du patronyme dans les relevés du Gros et le répertoire des noms artésiens de 1569.

DE LE TOUR

Pierre DE LE TOUR possède un manoir à Biencques. Dans le terrier des AD, aucun DE LE TOUR n'apparaît. Le patronyme réapparaît sur Pihem au 17^{ème} siècle avec entre autres Jean DELETOUR (ou LATOUR) marié à Jacqueline DOUTOUVE.

DE LE VINQUE

Plusieurs DE LE VINQUE : Pierre, qui tient 5 articles, Robert, 6 articles, Jehan, demeurant à Helfaut, 3 articles et les hoirs Pierre DE LE VINQUE, '*par avant Simon DE LE VINQUE*', 3 articles.

D'autre part, Jehan ALEXANDRE dit Havau détient des articles à cause de sa femme, Isabel DE LE VINQUE, qui se remarie après le décès de Jehan à Guille FOREST, et Toussain CRENLEU est marié à une DE LE VINQUE (voir CRENLEU).

Les listes et abouts font apparaître d'autres DE LE VINQUE : Guillaie, les hoirs de Jehan et Jacquemine. Les modos font apparaître les DE LE VINQUE suivants : Robert et Collette (rapport de Robert DE LE VINQUE), Gilles et Antoine (rapport de Jehan DE LEVINQUE et des hoirs Pierre DE LE VINQUE).

Le terrier des AD 59 contient un rapport d'Isabeau DE LE VINQUE, veuve de Guille FOREST (partie 1 folio 47), un rapport de Jacquemine DE LE VIGNE, veuve de Toussain CRENLEU (folio cxxxvi) et aussi un rapport d'un Robert DESVIGNES¹⁰ (folio lviii).

DE MAMEZ

La veuve et hoirs Jehan DE MAMEZ dit Floury détient 26 articles. Deux autres Jehan apparaissent dans le terrier de 1530, Jehan dit Quodet, 7 articles, et Jehan dit Frero, à cause de sa femme, 7 articles. Puis, il y a Pierre DE MAMEZ qui déclare 8 articles. Enfin Raphaël, qui est ajouté à l'index de Biencques, et qui est en modo de Robert PACOUL.

Le terrier des AD 59 contient en partie 1 le rapport de Jehenne PACOUL, la veuve de Jehan DE MAMEZ (folio 30). La comparaison des deux terriers montre qu'elle est la veuve de Jehan dit Floury (23, 24,25)

Le terrier des AD 59 comporte parmi les rapports de 1569, 8 venant de différents MAMETZ :

1. Pierre, fils de Jehan dit Frerot (folio xi)
2. Pierre, fils de Franchois, demeurant à Pihem (folio iiiixxi)
3. Jehan, l'aîné demeurant au Bois d'Amont, fils de Jehan dit Frerot et d'Isabeau COLLART (folio cxxxii).
4. Jehan, de Biencques (folio iiiixx xiv)
5. Antoine (folio xix)
6. Noël, fils de Franchois (folio cvi)
7. Jacques, de Saint-Omer (folio iiiixxvii)
8. Jehenne, veuve de Pierre COPIN (folio lxix)

¹⁰ Ou DEVINQUES ? Il n'est pas évident de faire une distinction entre VIGNE et VINQUE.. Sur le terrier de 1530, le N suivant le I est souvent escamoté et l'omission signalé par une barre sur le I. Sur le terrier des AD 59, une barre semble aussi placée sur le I.

auquel il faut ajouter le rapport d'Anthoine FOUBE, marié à Catherine THIEBAULT, veuve de Raphaël et mère de Michel DE MAMETZ (folio cccii).

Des liens explicites apparaissent entre des MAMEZ de 1569 et ceux de 1530. La reconstitution des familles n'est toutefois pas évidente. Un contrat de mariage du gros de Saint-Omer, en date du 14/06/1569 (acte2), entre Baudin ALLEHOIE, de Cléty, et Bauldine DELERUE, indique que Bauldine est assisté de '*Jehan DE MAMEZ l'Aîné et Jehan DE MAMEZ le Josne, oncles du côté maternel, , ainsi que Gilles HAUSSOLLIER à cause de sa femme, oncle de la dite Bauldine*'. Le Jehan de Biencques pourrait donc être le frère de Jehan l'aîné, du Bois d'Amont et un second fils de Jehan dit Frerot. Un article du rapport de Pierre mentionne comme voisine Marguerite LE BINDRE, '*ad present femme de Mahieu SIMON et par avant vefve de Jehan DE MAMMEZ*'. Jehan aurait-il été marié deux fois et aurait-il eu des enfants des deux mariages ?

Parmi les actes du Gros mentionnent les MAMEZ, deux concernent Pierre DE MAMEZ, fils de Jehan (les rentes n° 125 du 09/06/1574 et 107 du 07/12/1573). Ce Pierre et sa femme étaient les parents Péronne DE MAMEZ, la seconde femme de Denis CADART (Cm 13/11/1597 acte 63). D'autres mentionnent l'autre Pierre, dont la vente du 29/03/1570 (acte 17) par laquelle Jehan, Pierre et Noël de MAMEZ, frères vendent des terres à Pierre BRUNET. Pierre habite Jehan, Jehan et Noël, qui est âgé de 22 ans, vendent des terres à Pierre BRUNET. A moins qu'il y ait deux Jehan à Biencques, le Jehan de Biencques¹¹ ne serait pas frère de Jehan l'Aîné et fils de Jehan dit Frero. Dans une autre rente, l'acte 165 du 04/01/1574, Pierre DE MAMEZ est assisté de Jacques DE MAMEZ, de Saint-Omer, son cousin.

Dans le terrier de 1530, Raphael apparaît en modo des rapports de la veuve et des hoirs de Jehan DE MAMEZ dit Floury. Le partage des biens de Jehan dit Floury a donc eu lieu après 1530. Et Raphaël est probablement le fils de Jehan dit Floury. En ce qui concerne Jehan dit Frerot, son rapport est établi à cause de sa femme. et il apparaît aussi en modo de plusieurs articles des hoirs de Jehan dit Floury. D'où l'hypothèse qu'il est aussi fils du dit Floury. Il apparaît toutefois dans un modo d'un des articles du rapport de Pierre DE MAMETZ (266).

Le manoir de la veuve de Jehan dit Floury est limitrophe d'un manoir de Jehan dit Quodet, qui lui-même boutte celui de Pierre Quodet. Il nous paraît probable que les trois DE MAMETZ soient de proches parents.

Les surcharges liées au cueilloir de 1628 donnent les MAMETZ suivants

- Michel, fils de Raphaël
- Les héritiers d'Antoine
- Franchois
- Jehan

¹¹ Les cueilloirs de Cléty font aussi apparaître des MAMETZ. A côté des MAMETZ de la branche noble, qui a priori n'a pas de liens avec les branches de laboureurs étudiées ci-dessus, il est mentionné différents Jehan DE MAMEZ : en particulier, en 1529, un Jehan DE MAMEZ, habitant à Herbelles, et, en 1534, un Jehan DE MAMEZ, de Biencques. En 1553, il est mentionné un Jehan DE MAMEZ le Jeune, qui, dans un premier temps, a été considéré comme le Jehan de Biencques. Et, puis, vers 1580, un nouveau Jehan le Josne apparaît, de Herbelles, à cause de son fils Franchois qu'il eut de Mariette GODART. Les Jehan DE MAMETZ étaient donc nombreux sur Herbelles et Pihem.

- Pierre

DE WIRQUIN

Miquiel DE WIRQUIN détient 9 articles payés d'abord par Jehan TARTAIRE et ensuite par Jehan THIBAULT, fils Jehan. Dans un article inséré après 1530 dans le terrier (écriture et encre différentes), est mentionné en liste un Jehan DE WIRQUIN(243),.

Ce Miquiel apparaît jusqu'en 1533 dans les comptes du Camp de Le Court. Aucune autre information trouvée.

DE ZONGUES

Pierre DE ZONGUES, tient un article à cause de Jae COPIN, sa femme. payé par Jehan COPIN, qui succède à Pierre et qui paie les années 31 à 38. . Aucune autre information trouvée.

DU MEZ

Miquelette DU MEZ, demeurant à Théroouanne, détient 9 articles qu'occupe Pierre DE LE FAULX.

DU PLOICH

Jehan DU PLOICH détient la moitié d'un jardin dont l'autre moitié appartient aux héritiers de Jehan DE MAMEZ dit Floury (11). Son nom fait partie des 8 tenanciers ajoutés à l'index de Bienques. Un Jehan DU PLOICH apparaît dans plusieurs modos.

Le terrier des AD 59 comporte deux rapports d'Augustin et Jacques DUPLOICH, de Herbelles, pour deux parcelles du Camp de Le Court venant de Maroye DE MAMEZ, veuve de Jehan DU PLOICH, caron (folio vixxiii).

DU TIL

Nicolas DU TIL détient deux quartiers de terre. Une autre occurrence de DU TIL dans le terrier avec Casine DU TIL, femme de Toussain CARDON (Voir CARDON).

DU VAL

David DU VAL, bourgeois de Saint-Omer, détient 5 articles. Le terrier des AD 59 comporte aussi, en première partie, un rapport de David DU VAL (folio 17). L'une des 3 parcelles de ce rapport semble correspondre à l'une du terrier de 1530 (911).

EULART

Colin EULART tient 8 articles payés par Jehan DE MAMEZ dit Frero. 4 des 8 articles font l'objet d'in modo de Jehan à cause de sa femme et les 4 autres de Jehenne DE LATTRE.

FABRI

Maistre Robert FABRI tient 14 articles. Sur le premier, il y a un modo Robert DE BEAUVAIS. Et, tous les articles ; en 1628, tous les articles sont à Phles PENIN, argentier de Saint-Omer.

FOUACHE

Estienne FOUACHE tient un article, à cause de Péronne ALLEXANDRE, sa femme. Dans le terrier, Le rapport est placé entre celui de Jehan ALLEXANDRE le Josne et celui de Jehan ALLEXANDRE dit Havau, d'où l'hypothèse d'un lien entre Péronne et ces deux Jehan. Un 'par avant Estienne FOUACHE' apparaît dans le cueilloir de Cléty-Rémilly de 1534.

FOUBE

Les hoirs Jehan FOUBE détiennent 4 articles. Jehan FOUBE en tient un à cause de Jenneton LE FEBVRE sa femme. Jullien FOUBE a 5 articles, à cause de sa femme. Cette dernière, dite veuve, paie les années 31 à 36.

Gilles FOUBE succède aux hoirs de Jehan, et Anthoine, à Jehan FOUBE. Sur les listes et abouts deux autres FOUBE apparaissent : Pierre et Collette.

Le terrier des AD 59 contient les rapports de plusieurs FOUBE dont Anthoine, marié à la veuve de Raphaël DE MAMEZ, et Catherine FOUBE, fille de Jullien et de Marguerite DE CREHEN, demeurant à St-Omer. Les comptes du camp de le COURT indiquent que Jehan, veuf en 1540 de Jenneton LE FEBVRE ; est fils de Pierre et père d'Anthoine.

FRERET

Pierre FRERET tient un article, à cause de Marguerite LE FEBVRE sa femme

Le terrier des AD 59 contient en partie1 un rapport de Pierre FRERET (folio 2) et en partie 2 un rapport de Jacques FRERET, manouvrier (folio xlv). Dans les comptes du camp de le COURT, il est précisé que Marguerite est fils de Jehan.

GALPART

Jehan GALPART, demeurant à Herbelles, tient un article, à cause de Marguerite LE BAILLIEU sa femme.

Le terrier des AD 59 contient un rapport de Marguerite LE BAILLY, veuve de Guillaume GALPART, demeurant à Herbelles (folio cv). La parcelle déclarée fait une demi-mesure neuf verges comme celle du terrier de 1530 (333) ; elle git à la Longue Pièce, alors que dans le terrier de 1530, elle est située à la Longue Espine. Le nom 'Longue Pièce' serait-il une variante de Longues Espine ?

Autres questions : Marguerite LE BAILLIEU ou Marguerite LE BAILLY ? Jehan GALPART ou Guillaume GALPART ? Il pourrait s'agir de deux couples distincts. L'hypothèse qu'il nous paraît la plus plausible est qu'il s'agit du même couple.

Le rapport de Marguerite LE BAILLY, comporte un ajout daté de 1576 : *Gilles GALPART, laboureur, demt à Ouve comme fils et héritier de Guillaume GALPART et de la dite Marguerite LE BAILLY*

GAUDOUL

Jehan GAUDOUL, demeurant à Théroouanne, détient 6 articles. Aucune information sur ce Jehan.

HAUSSAULLIEZ

Le terrier de 1530 comporte 4 rapports HAUSSAULLIEZ, tous de Pihem

1°) Le rapport de Collart HAUSAULLIEZ porte sur 23 articles. Le manoir où il demeure est voisin de Pierre HAUSOUILLIER et un autre de Jacques et un troisième de Jehan. Peu de modos dont deux pour Noël HAUSOUILLIER (568 / 573). Plusieurs surcharges mentionnent Jehan HANON. Ce Jehan HANON est probablement le greffier de Bilques qui épousa Marguerite HAUTSAULLIER fille de Pierre et de Jehenne LE BINDRE (Cm du 02/05/1602 – acte 14) .

2°) Le rapport de Jehan HAUSAULLIEZ comporte 11 articles. Trois modos concernent Gilles HAUSAULLIEZ (656 / 663) et un Jehan (664). Certaines surcharges mentionnent les hoirs de Jacqueline HAULSAULLIEZ.

3°) Le rapport de Jacques HAUSAULLIEZ porte sur 5 articles, dont un est en 1628 aux héritiers de Catherine TOURAINE.

4°) Il est suivi par le rapport de Pierre HAUSAULLIEZ, 6 articles qui sont payés par les enfants. Les modos répartissent les terres entre Jacques, Pierre et Noël HAUSAULLIER. En surcharge, apparaît Jehan HANON.

Dans les index, Jehan et Gilles HAUSAULLIEZ ont été ajoutés. Le premier index renvoie à Jehan HAUSAULLIER, folio xxxv. Sur ce folio, sur un article de Jacques LIEVIN, deux modos apparaissent : celui de Jehan HAULSOLLIER, marissal, suivi de d'un autre, modo, Gilles HAUSOLLIER. L'index de Pihem renvoie au folio 100, où pour un article d'Isabeau CADART, apparaît un modo 'Jehan HAUSAULLIER, qui paie l'article en 1530. Et, il y a un autre modo, Gilles HAUSAULLIER. Les deux index renvoyaient au même type d'ajouts.

Dans un de ses articles (570), Collart est voisin de la veuve et des hoirs Jacques HAUSAULLIER. Pas d'autre occurrence. Et, sur un autre (575), il est voisin d'un Franchois HAUSAULLIER.

Le terrier des AD 59 comprend en première partie des rapports de Jehan, Nicollas, Noël, Jacques et Gilles HAUSOLLIER et en en partie 2 des rapports de Gilles, Jacques, bailly de Pihem et veuf de Jacquemine DELEPOUVE, de Guillaume, fils de Jacques et mari de Marguerite BAUCHAN. Il y a aussi les rapports des maris de deux filles de Nicolas et de Catherine DESGARDINS, Pierre THIBAUT et Jehan LE BRUN et celui de Guillaume DELEPOUVE, à cause de Jehenne HAULTSOLLIER, sa femme.

Dans le rapport de Nicollas (folio 14), il y a deux articles qui peuvent être corrélés à deux du rapport de Collart dans le terrier de 1530 (565 et 578). Collart étant le diminutif de Nicollas, il est probable que Collart et Nicollas soient une seule personne. Pour Noël (folio 34), deux parcelles peuvent être rapprochées de deux parcelles de Collart (568 et 704). Dans le rapport de Gilles (folio 35), il est possible de retrouver les parcelles 663 et 255. Cette dernière est mentionnée dans des ajouts du rapport de Jehan HAUSAULLIEZ (665 et 659).

Dans l'analyse sur les CADART, il apparaît que Gilles, Ysabeau, femme de Martin DE WAVRAN, et Jehenne, femme de Guillaume DELEPOUVE, étaient frère et sœurs et enfants de Catherine CADART. Cette dernière devait être mariée au Jehan auquel Gilles succède (voir ci-dessus à propos des index).

Les rapports de 1569 font apparaître deux Jacques : Jacques, le bailly, et Jacques, le père de Guillaume. Catherine HAULSOLLIER est assistée lors de son contrat de mariage (18/0//1582 – acte 22) avec François BULTEL de son père, Jacques, bailly, et de son frère. Les 2 Jacques sont probablement une seule personne. Jacques, le bailli, est-il celui du terrier de 1530 : si c'était le cas, il

serait très âgé lors du remariage de sa fille en 1582. Rien ne permet de confirmer ou infirmer cette hypothèse. Jacqueline HAUSAULLIER qui apparaît en surcharge d'articles du rapport de Jehan HAUSAULLIEZ était fille de Guillaume (Cm du 02/06/1590 – acte 16).

Les liens entre les différents HAUSAULLIEZ ne sont pas évidents ; mais, du fait de la proximité des manoirs, il est probable qu'il y ait, sur Pihem, une souche commune.

HERMANT

Franchois HERMANT tient 9 articles payés par F. DE COCQUEMPOT. Dans les modos, ce sont des DE COCQUEMPOT dont Anthoine et qui apparaissent dans le terrier des AD 59 sur le rapport de Franchois DE COCQUEMPOT (folio27). Or, d'après les cueilloirs de Cléty (1559), Franchois était marié à une fille de Laurent HERMANT.

LARTISIEN

Guillame LARTISIEN tient 4 articles. Dans les listes et abouts du terrier de 1530, il apparaît aussi un Guillemin et un Jacques HERMANT.

Guille LARTISIEN apparaît aussi dans les comptes du Camp de Le Court, où, comme sur le terrier, Jacques HAUTSOLLIER lui succède, à cause de sa femme, et de la veuve de Pierre PREVOST (il y a pour cette dernière un rapport qui suit celui de Guille LARTISIEN). OR ? Jacques HAUTSOLLIER, était marié à Jehenne LE PREVOST. Il apparaît donc un lien entre Guille et cette veuve (frère et sœur ?).

LE BAILLIEU

(LE BAILLIEU ou LE BAILLY ? – voir le point d'interrogation dans la note relative aux GALPART.)

Mahieu LE BAILLEU, demeurant à Herbelles et dont le rapport suit celui de Jehan GALPART, mari de Marguerite LE BAILLIEU, tient 11 articles, à cause de sa femme.

LE BAILLY

Denis le BAILLY, demeurant à Crehen, tient un article ; la veuve Guillae LE BAILLY, un autre article et Antoine LE BAILLY 7 articles dont un article à cause de sa femme, Marguerite BAUCHAN.

Le terrier des AD 59 comporte plusieurs rapports LE BAILLY dont un établi par Anthoine LE BAILLY (folio xlvii) qui comprend parties, celle concernant directement et deux établies pour les hoirs de Collette, sa sœur, et de Jacquemine, son autre sœur. Anthoine fait aussi une déclaration pour les hoirs Noël BAUCHAN, dont il tient les terres en cense. Dans le rapport d'Anthoine, se retrouve un jardin qui serait celui situé dans le rapport du terrier de 1530, 9 quartiers 20 verges, boutant d'amont au chemin de Leuline (161). En partie 1, figurent aussi des articles d'Antoine, de Collette et de Jacquemine LE BAILLY. Comme Jacquemine et Collette ne figurent pas dans le terrier de 1530, une hypothèse est que l'Anthoine du second terrier est distinct de celui du premier, probablement le fils. A noter aussi qu'il pourrait avoir un frère, Collart. Dans la partie 1 du terrier des AD 59, il y deux rapports d'Anthoine et de Jacquemine avec un '*par avant Collart*' (folio 8).

Voir aussi notes sur les BOITEL et BAUCHAN.

LE BLOCQ

Mahieu LE BLOCQ détient 17 articles à cause de sa femme. Sur un about, apparaît aussi un Robert LE BLOCQ. Aucune donnée sur LE BLOCQ trouvée sur le terrier des AD 59.

LE CARON

La veuve et hoirs Jehan LE CARON détient 6 articles. Dans la liste d'un article (664), il est écrit Marguerite Le VASSEUR, veuve et hoirs de Jehan LE CARON, mais LE VASSEUR a été barré. Une erreur d'écriture !

Le terrier des AD 59 comporte plusieurs rapports CARON, dont ceux de Jehan LE CARON, couvreur d'étain, demeurant à Pihem (folios 46 et iiixxvi). Une parcelle de è.(quartiers semble être celle figurant dans le rapport de la veuve et des hoirs de Jehan LE CARON (511). Il y a d'autres rapports relatifs à des CARON, dont celui de Jehan LE CARON, mari de Jacqueline LE VASSEUR, et tenue en cens par Gilles HAULTSOLLIER (folio Lii) et d'autres relatifs à Marguerite LECARON, laquelle ou lesquelles, il y a deux rapports en partie 1 (folios 7 et 37) et un autre en partie 2 (folio vixx xvii), lequel est établi en 1569 pour les enfants de feu Jacques LIEVIN et Marguerite LE CARON. La comparaison montre qu'il y a correspondance entre une parcelle de ce dernier rapport et l'une d'un des deux premiers rapports.

Dans les rapports de 1628, il y a celui de Jehan LE CARON, couvreur d'étains. Il serait étonnant qu'il soit né avant 1530. D'où l'hypothèse de 3 Jehan LE CARON successifs.

LE FEBVRE

Sur un premier folio, Maroie LE FEBVRE demeurant à Bienques détient 3 article et sur un second folio, '*Maroie LE FEBVRE vefve de déffunct Simon BAUCHAN en tient (blanc)*' sans aucune suite. Erreur d'écriture ?

D'autres LE FEBVRE apparaît dans le rapport : Marguerite, femme de Pierre FRERRET et Jenneton LE FEBVRE, femme de Jehan FOUBE. L'article tenu par Jehan FOUBE est limitrophe d'un des 3 articles de Maroie LE FEBVRE (347 / 289).

LE JOSNE

Nicase LE JOSNE, bourgeois de Saint-Omer, tient un article. Aucune autre information sur lui.

LE MOIGNE

Jan LE MOIGNE, demeurant au Bois d'Aval, tient 15 articles, à cause de sa femme

Le terrier des AD 59, en partie 1, comprend un article tenu par un Jehan LE MOISNE, et d'autres par Jehan ALHOYE, à cause de sa femme, Jacquemine LE MOISNE.

LE PREVOST

Jan LE PREVOST, demeurant au Bois d'Amont, tient 8 articles ; Guillame LE PREVOST, 8 articles et la veuve Pierre LE PREVOST, 4. Outre ces 3 LE PREVOST, il y a Jenechon LE PREVOST, femme de Pierre DE LE FAULX. Dans les listes et abouts, apparaît aussi Jenet LE PREVOST.

Plusieurs PRUVOST apparaissent dans le terrier des AD 59. La comparaison des parcelles des deux terriers n'a pas permis pas d'établir de lien. Il reste la similitude des prénoms. Il y d'abord le rapport de Jehenne VERON, veuve de Jehan PRUVOST, suivi du rapport de Jehan PRUVOST, manouvrier au Bois d'Amont et marié à Magdelaine CADART (folios lxxvii et lxxviii), puis un groupe de 3 rapports : Guillaume, Anthoine et Leurans (folios lxxviii et suivants). Sur le rapport de Guillaume, un additif signale le décès de Guillaume et le paiement d'un relief par sa femme, Marguerite LOLLIEUX. Anthoine et Leurans sont les deux enfants. Autre information donnée par le terrier : Jacques HAUSOLLIER est marié à Jehenne LE PREVOST, veuve de Guillaume LARTISIEN.

LE TAILLEUR

Jehan et Pasquier LE TAILLEUR détiennent respectivement 7 et 13 articles. Sur une liste, il est mentionné les hoirs Baudin LE TAILLEUR. Il y aussi un Mahieu LE TAILLEUR *occupeur* des terres de Jan TARTAIER le Viel (790)

Le terrier des AD 59 comporte en première partie des rapports de Jehan et de Pasquier LE Tailleur (folio 48) dont des parcelles pourraient être celles des rapports du terrier de 1530 (mêmes lieux, même superficie). Dans la deuxième partie, il y a des rapports de Baudin ; marissal, Jehan et de Pasquier et de Guille, fils du dit Pasquier. Jehan est marié à Martine BRETON, fille de Pierre et de Susanne BAUCHAN. Le lien entre les deux Jehan n'a pu être établi. Baudin était marié à Antoinette DE COCQUEMPOT, la veuve de Maran THIBAUT ; il était le neveu de Sire Anthoine LE VASSEUR (dans le terrier de 1530, un Jehan LE TAILLEUR figure dans plusieurs des modos de Maran LE TAILLEUR).

Le 17/03/1567, Jehan LE TAILLEUR, l'aîné de Biencques, fait une donation de terres à sa fille Marguerite, mariée à Pierre OGIER (acte 4 – Gros de Saint-Omer).

LE VASSEUR

Les Le VASSEUR dont les rapports figurent dans le terrier de 1530 sont

1. Miquiel pour 1 article
2. Maran LE VASSEUR, demeurant à Biencques, 10 articles
3. Jacques LE VASSEUR, 1 article
4. Baudin LE VASSEUR, 18 articles
5. Herri LE VASSEUR et consors héritiers de Marguerite LE VASSEUR leur sœur, 6 articles
6. Les hoirs Jehan LE VASSEUR le Josne, 3 articles
7. Maroie LE VASSEUR fille de deffunt Jehan LE VASSEUR le Moisne, 3 articles
8. Herri LE VASSEUR, 3 articles
9. Marguerite LE VASSEUR veuve de Jehan DE LE VINQUE , 12 articles
10. Herri LE VASSEUR, 3 articles
11. Guillaume LE VASSEUR, 3 articles¹²
12. Piere LE VASSEUR, 7 articles

Les articles de Maran font l'objet de modos dont Adenot LE VASSEUR, Baudet LE VASSEUR et Jacques LE VASSEUR. Son rapport est suivi de celui de Jacques LE VASSEUR. Le rapport de Maroie, fille de

¹² S'agit-il d'articles de Guillaume LE VASSEUR ou de Maître POUVILLON ? L'item 860 commençant par Guillaume LE VASSEUR est en effet raturé.

Jehan Le Moisne, contient un modo Guille VASSEUR ; le second rapport Herri LE VASSEUR qui suit celui de Maroie contient aussi un modo Guille VASSEUR.

Dans le terrier des AD 59, il y a d'abord deux articles de Jacques et de Baudin LE VASSEUR (folio 1). ces articles peuvent être rapprochés de deux articles des rapports de Maran et Baudin dans le terrier de 1530 (93 et 233). Il y a un rapport de la veuve et des hoirs Maran LE VASSEUR (2 articles – folio 6). Miquiel LE VASSEUR apparaît pour un article (folio 16), le même que celui de 1530 (75). Sire Anthoine LE VASSEUR a un article (folio 24). Il y a ensuite plusieurs articles de Jacques, Henry, Marie et Jacqueline LE VASSEUR (folios 32 et 33). L'un des articles de Marie correspond à l'un du rapport de Maroie dans le terrier de 1530 (542). La partie 1 se termine par le rapport de Baudin (folio 51), dont plusieurs articles viennent de sa défunte femme Marguerite BAUCHAN et d'autres correspondent à ceux du terrier de 1530 (227 et 228).

En partie 2 du terrier des AD 59, il y a 5 rapports,

1. Bauldin (folio xv),
2. Denis (folio xvii),
3. Guillaume (folio xx),
4. Pierre (folio xxi),
5. Jacques (folio xxx).

Denis et Guillaume sont les fils de Bauldin qui est décédé entre 1569 et 1572 après avoir établi ce rapport (cf. l'étude jointe en annexe.). Maître Pierre LE VASSEUR est probablement un bourgeois de Saint-Omer, dont il y a un certain nombre de mentions dans le Gros des Notaires de saint-Omer. Ce Pierre avait comme fils Guillaume, Pierre et Maître Bauldin (cf. partage du 20/03/1586 – acte 2). Le lien avec les autres LE VASSEUR n'a pas été établi. Le Jacques du 5^{ème} rapport correspond à celui du premier rapport.

Ce Jacques apparaît en modo du premier article de Maran LE VASSEUR¹³. Cet article est à Pierre MAIGNY, qui était marié à Franchois, fils de Jacques et frère de Péronne LE VASSEUR, elle-même mariée à Crespin LE ROY (cf. reconnaissance n° 8 du 10/12/1618 et comptes hospitaliers de St-Omer).

LIEVIN

Deux rapports 'Jacques LIEVIN, à cause de sa femme', l'un établi à Biencques, pour 3 articles, l'autre à Pihem pour 4 articles. Parmi les modos, apparaît Simon LIEVIN. Y-avait-il un ou deux Jacques LIEVIN ?

En partie 1 rapport des AD 59 (folio 13), figure un rapport de Jacques LIEVIN, dont 2 se trouvaient dans le rapport de Biencques sur le terrier de 1530 (253 et 253) et dont un troisième correspond à un article de Jehan HAULTSOLLIER (-659) dont le modo indique Jacques LIEVIN, par échange. En partie 2, plusieurs rapports relatifs aux LIEVIN, dont celui de Pierre DE MAMEZ, fils de Franchois, établi au nom d'Anthoine HENRY, mari de Coline LIEVIN, demeurant à Baynghem et de Maroye LIEVIN (folio vixx xvi). Maroye et Colline étaient filles de feu Jacques LIEVIN et Margueritte CARON. Un article de ce rapport correspond à celui de Jacques LIEVIN – Pihem – sur le terrier de 1530 (610). Toujours, en partie 2, il y a un rapport d'Andrieu HAVERE, manouvrier, demeurant à Herbelles, mari

¹³ Un Maran apparaît dans les cueilloir de Cléty et est marié à une fille de Wille FOREST.

d'Anthoinette LIEVIN, fille de Jacques (folio viix ix). Dans ce rapport, de trouvent deux parties de parcelles du rapport de Jacques LIEVIN, en partie 1, les autres relevant de Jehan LIEVIN, son beau-frère. Le rapport de ce dernier, couvreur d'étain, demeurant à Biencques (folio iiiixix), comprend les autres parties. Il y a aussi un rapport établi par Guille HAULTSOLLIER pour les enfants de feux Simon et de Jenne BAUCHAN (folio vixxvi) et dont un article est sur le terrier de 1530, rapport de Guillaume BAUCHAN (513) avec un modo 'Simon LIEVIN'. Enfin, il y a un rapport d'Oudard DE SEMPY et de Mahieuwette LIEVIN, sa femme (foli xlii).

Ces rapports du terrier des AD 59 ne font pas apparaître de lien entre Maroye et Colline LIEVIN, filles de Jacques, et Jehan et Anthoinette LIEVIN, aussi enfants de Jacques. Il semblerait donc qu'en 1530, il ya avait deux Jacques LIEVIN distincts. Les liens entre eux, Simon et Mahieuwette, n'ont pu être approfondis.

MARGIER

Guillame MARGIER détient 6 articles à cause de sa femme. Aucune information sur Guillame n'a été trouvée dans le terrier des AD 59.

MERLENC

Phlipe MERLENC, demeurant à Esquerdes détient 6 articles. Aucune information n'a été sur Phles n'a été trouvée dans le terrier des AD 59.

PACOUL

Robert PACOUL détient 10 articles qu'il paie jusqu'en 1539. Ensuite, les paiements sont effectués par Pierre COPPIN, Jehan DU PLOICH, Jehan et Raphaël DE MAMEZ. Il s'agit des enfants de Jehenne PACOUL (voir note sur les DE MAMETZ). Robert PACOUL pourrait donc être le père de Jehenne, à moins qu'il s'agisse d'un collatéral décédé sans héritier direct.

PINGRENON

Jennet PINGRENON fils de défunt Maran PINGRENON détient 3 articles. Dans les listes et abouts, il n'apparaît pas : ce sont la veuve et les hoirs de son père qui sont mentionnés, ce qui indiquerait un décès récent de Maran.

POTIEZ

Jacques POTIEZ, demeurant à Lespinoy, tient 2 articles. D'autre part, Oudart POTIER succède à Jenette VERON pour deux articles (170 et 171) dont il a payé les rentes de 1531 à 1536. L'un de ces articles est détenu par Philippe POTIER en 1628.

Le terrier des AD 59 comprend en première partie des articles d'Oudart, et aussi un de son fils Anthoine. En seconde partie, il y a un rapport de Maroye LE BAILLY, la veuve d'Anthoine et de ses enfants dont Philippe (folio viixxiii) et aussi le rapport d'un Pierre POTTIER (folio vixxix), cordonnier à Pihem et fils à marier pour un article acheté des hoirs Noël BAUCHAN.

POUVILLON

Maistre Jacques POUVILLON et ses consorts, demeurant à Saint-Omer, tiennent 3 articles qui sont ensuite tenus par la veuve et hoirs de Charles CHANTERAINE.

Ces trois articles se retrouvent dans le rapport de Jacques HAULTSOLLIER pour les hoirs CHANTERAINE et comme mari de (blanc) (folio cx).

TARTAI(R)RE

Le terrier de 1530 comporte les rapports

- Jehenne TARTAIRE, la veuve de Franchois CADART, 26 articles, à qui succèdent Lambert CADART et Baudin DELEPOUVE (voir la note CADART).
- Jehan TARTAIRE, demeurant à Biencques, pour 13 articles,
- Jan TARTAIRE, parmentier, demeurant au Bois d'Amont, 4 articles,
- Jan TARTAIRE le Viel, demeurant au Bois d'Aval, 1 article.

D'autres TARTAIRE sont cités : tout d'abord, dans le rapport de Jehan, de Biencques,

- Maroie, la femme de Marcquet CADART
- Marguerite la femme de Mahieu LE BAILLIEU

Dans les listes et abouts apparaissent aussi

- Jenet,
- Gilles,
- Collin à cause de sa femme
- Jehan dit Jeninot .

Le rapport de Marcquet CADART permet de déterminer que sa femme et Jehan, de Biencques, sont les enfants de Leurant TARTAIRRE (29 et 149).

Dans les modos, se trouvent

- Guille
- Nicollas
- Collin, caron

Le terrier des AD 59 comporte en partie 25 rapports TARTAIRE.

- Guillaume (folio xxxvii) et Pierre (folio l) qui, comme Jehan de Biencques, ont des manoirs séant à Lorde Rue ; d'où l'hypothèse qu'ils descendent tous deux de Jehan de Biencques.
- Chrestienne, mariée à Martin VERON (folio lx), et qui détient des parcelles limitrophes de Guillaume, d'où l'hypothèse qu'elle serait une sœur de Guillaume.
- Marand, couturier (folio lxiii), qui détient le même jardin amazé que Jan, parmentier, qui devrait donc être son père.
- Jehenne TARTARE, fille à marier de Nicollas et de Jacqueline BAUCHANT, demeurant au Bois, paroisse de Helfaut (folio viixxvi).

Les liens avec le cueilloir de 1628 font apparaître comme successeurs

- pour Jehan de Bienques : Loys TARTARE et les héritiers de Marie et de Loyse TARTARE,
- pour Jan, parmentier, Nicollas et Maxime TARTARE.

A noter parmi les nombreux actes du Gros relatifs aux TARTARE,

1. La reconnaissance n° 77 du 05/05/1600 liste des héritiers de Guillaume et de Pierre TARTARE, à savoir,
 - Jehan, demeurant au village de Pihem, et Marguerite, femme de Jehan COPPIN, enfants de Guillaume,
 - Pierre, demeurant à Bienques, Jacqueline, femme de Marand DU PUICH, Marie, femme de Franchois DE COCQUEMPOT, Loyse, femme de Pierre DE COCQUEMPOT, enfants de Pierre.
2. Le contrat de mariage du 24/04/1621 - acte 68. Loys TARTARE, fils de Pierre, est assistée de Marie BAILLY, veuve du dit Pierre, pour son mariage avec Denise VASSEUR.
3. Le contrat de mariage du 29/10/1588 - acte 11. Pour son mariage avec Marand DU PUICH, Jacqueline est assistée par Pierre, son frère, et Marguerite BAUCHANT, sa mère, veuve de Pierre TARTARE.
4. Le contrat de mariage du 16/06/1584 - acte 7. TARTARE Jehan, boucher, demeurant à St Omer, assisté de Pierre et Maxime TARTARE ses frères, épouse BAUCHANT Jehenne, veuve de Gilles DE WAVRANS, demeurant au Bois paroisse de Helfault.
5. Le contrat de mariage du 14/12/1568 - acte 16 TARTARE Pierre, assisté de Marand TARTARE, son père, demeurant à Pihem, et Jehan TARTARE, son frère, demeurant à St Omer épouse GAUTRAN Françoise.

T(H)IBAULT

Le terrier de 1530 comporte les rapports de deux Jehan TIBAULT distincts. Le premier, dit Nouel, détient 19 articles ; le second, huberdier¹⁴ déclare 17 articles.

D'autres THIBAULT apparaissent dans les listes et abouts : Collart, Marguerite, Katerine¹⁵ et un Jehan le Josne.

Parmi les successeurs de Nouel, les THIBAULT suivant apparaissent : Jehan le Josne, Nicollas et Maran ; parmi ceux du huberdier, Jehan et Marguerite. Dans le rapport de Miquiel DE WIRQUIN, il apparaît une surcharge '*Jehan THIBAULT de Bienques à cause de sa femme*' et en marge et en marge '*païé les ans 35 36 et 37 par Jehan THIBAULT fils Jehan*'. Toujours, dans le rapport de Miquiel de WIRQUIN, il y a une surcharge '*aux héritiers Mariette TIBAULT*'.

Dans les mentions liées au cueilloir de 1628, il a été retrouvé Liévin THIBAULT et aussi Sire Jan THIBAULT, curé d'Esquerdes (865). Une surcharge mentionne aussi 'les hoirs Mathieu TIBAULT' (259).

Le terrier des AD 59 comporte des rapports, en partie 1, de Jehan, Marand et Collette THIBAULT (folios 4, 42) et, en partie 2, de Mahieu, Jehan et Pierre THIBAULT (folios xxv, lv et iiiix x). Mahieu est couvreur d'estrain, demeurant à Bienques. Le rapport de Pierre, demeurant à St-Omer, est à

¹⁴ Je n'ai pas encore trouvé la signification de ce terme. Il pourrait s'agir d'un métier 'des homonymes sont, en effet distingués par leur métier, par exemple X caron).

¹⁵ Raphaël DE MAMEZ était marié à une Catherine THIBAULT (cf. Terrier AD 59 – folio xlii)

cause de sa femme Péronne HAULTSOLLIER, héritière de Nicollas. Celui de Jean est établi tant en son nom que celui de sa femme, Jehenne BRETON. Aucun lien n'a été trouvé avec le terrier de 1530.

VERON

Jenette VERON tient 3 articles. Mais, son nom est biffé. Deux modos distincts apparaissent : Anthoine LE BAILLY pour l'un des articles et Oudard LE POTIER pour les deux autres.

Sur le rapport de Robert DE HAFRENGUES, bourgeois de St-Omer, il est indiqué qu'un Baudin VERON a payé de 1537 à 1544. Et, dans les surcharges liées au cueilloir de 1628, il est mentionné un Pierre VERON.

Le terrier des AD 59 comporte un rapport de Martin VERON, à cause de sa femme, Chrestienne TARTARE (voir note sur les TARTARE). Il comprend aussi un rapport de Jehenne VERON, veuve de Jehan PRUVOST (folio lvxi) et un autre établi par Robert VERON, fils de feu Baudin et de Guillemette COCQUEMPOT, et frère de Nicolas, Phles, Péronne et Francette (folio viixxvi)¹⁶.

Dans les comptes du Camp DELECOURT antérieurs à 1530, apparait un Mahieu VAIRON.

VIDELAINE

Jenne VIDELAINE, veuve de Jehan LE FRANCO, tient un article. Aucune autre mention relative aux VIDELAINE ou LE FRANCO apparaît dans ce terrier.

WAVRAN

Guillemin WAVRAN tient 2 articles à cause de sa femme, Maroie CADART. Il pourrait s'agir de Guillaume DE WAVRAN mentionné dans la note sur les CADART et dont la femme Marie CADART était héritière de François, caron.

Deux rapports distincts Jehan WAVRAN: le premier porte sur 20 articles et le second un seul article. Dans le second rapport, il est précisé qu'il s'agit de Jehan WAVRAN demeurant au Bois d'Aval.

Collart WAVERAN, demeurant à Helfaut, ne déclare qu'un article.

Dans les listes et abouts, il apparaît une Jacquemine WAVRAN (754).

Dans les modos ou surcharges, figurent des Jehan, Martin et Guille WAVRAN. Pour Jehan WAVRAN, il est parfois précisé le Josne et dans un cas Jehan, fils Denis, par achat (42).

Pour les surcharges liées au cueilloir de 1628, apparaissent Jacques, Marie, ou Mariette, et les héritiers de Jan WAVRAN.

Le terrier des AD 59 comporte en première partie des rapports de Jehan le Jeune, de Jehan l'Aîné, de Jehan demeurant à Pihem, de Nicollas, de Martin et des enfants de Guillaume. En seconde partie, il y a les rapports d'Anthoine et de Claire, enfants de Guillaume (folios vixx xix et xvi), de Martin, frère

¹⁶ Dans les relevés du Gros de Saint-Omer par Philippe DERIEUX, figure un acte de vente en date du 21/02/1574 de terres situées à Pihem par Nicolas VERON, prêtre, demeurant à Racquinghem, Philippe VERON, demeurant à Herbelles, Nicaise GUERARD, mari de Françoise VERON, suite au trépas de Guillemette DE COCQUEMPOT, leur mère.

de Jehan (folio vixxx xi), de Gilles (folio iiiixxx xvi) et de Nicollas (folio vixx xi), ainsi que deux rapports qui se suivent, celui de Jehan, demeurant à Pihem, et de Jehenne (folios vi et vii). Pour Jehenne, la mention 'jeune fille à marier' est barrée et remplacée par femme de Guille BAILLART. Dans son rapport, une parcelle de 6 quartiers séant au Val Haraché paraît correspondre à l'une du rapport de Jehan dans le terrier de 1530 (752), article pour lequel figure en surcharge à Guillaie BAILLART.

WILLERON

Guille WILLERON, bourgeois de St-Omer, détient 4 articles.

Dans le terrier des AD 59, figure un rapport présenté par George WILLERON tant en son nom que celui de sa mère et de ses frère et sœurs (folio iiiixx ix). Dans le Gros de Saint-Omer, il y a plusieurs actes relatifs aux WILLERON dont l'acte de vente du 17/12/1571 (14) dans lequel sont identifiés les enfants de feu Guillaume WILLERON et de Chrestienne DE LATTRE.

WIVIEN

Les hoirs Katerine WIVIEN tiennent 5 articles. Seule information apportée en marge du premoer article : *'la veuve Jacq BAUCHAN occupeur'*.

Annexe – Note sur les VASSEUR

Cette note de travail présente des liens établis entre plusieurs terriers ou cueilloirs de Pihem et relatifs aux VASSEUR.

Le premier item est particulièrement intéressant : sur le compte des confiscations du bailliage de Saint-Omer, il apparaît un droit de relief versé par Denis et Guillaume VASSEUR après le décès (page 2) pour une terre que l'on retrouve dans un rapport de Baudin. Outre les liens familiaux, ces deux extraits permettent de déterminer que Baudin est décédé entre 1569 et 1571.

Sources

Source S1 –Terrier de 1530 (2G) – Bibliothèque de Saint-Omer

Source S2 –E2334 (B459) – (1550-1580) - Archives Départementales de Lille

Source S3 – B16975 – Compte des confiscations au bailliage de Saint-Omer (1571) - Archives Départementales de Lille

Bernard CHOVAUX – 22/02/2010

<http://bchovaux.fr/>

<http://bchovaux.blog.sfr.fr/bernard-chovaux/>

1 S3 - Succession de Baudin LE VASSEUR

Et m'ame et de mes freres
 freres demourans aus premieres
 enfans et heritiers de feu Baudin
 le relief de trois mesures mes
 verges de manoir que lon nome
 chere mazure sains & deux verges
 aus lieux de Francon l'ame contenant
 sept quartiers quatre verges de jardin
 l'estant vers me a Francon de
 rochempot vers pital a pierre
 cadart abouttant dunal au chemin

de la cense Et l'autre partie
 d'une mesure de manoir de
 terre a la cense abouttant dunal
 au lieu sept quartiers de verges
 l'estant vers me aus rochempot
 et vers pital aus cadart
 devant a la mesure une raspe
 de bled une raspe de manoir mesure
 de bled un ruyseau et le bled d'un
 surrode et ossez au lieu de manoir
 par le tropas de l'ardent feu vers
 au relief de trois mesures de la route
 est l'ame a Francon l'ame bled a
 l'adnanant de. trois mesures sans
 la raspe de. l'ame a quatorze
 sans mesure de. sans bled et
 rochempot a quatre sans. l'a.
 Pierre de.

Guillaume et Denis LE VASSEUR sont frères et, suite au trépas de feu Baudin, leur père, paient le relief pour un manoir de 3 mesures 9 verges situé à Bienques – Chère Mazure. Voisins Franchois DE COCQUEMPOT et Pierre CADART.

*Autre Declaration de Baudin et Gertraude
appartenant a Baudin le Vasseur mil tenant de la
Celle dudit Baudin fait le 27^e d'April 1569
L'ave . comme Suit .*

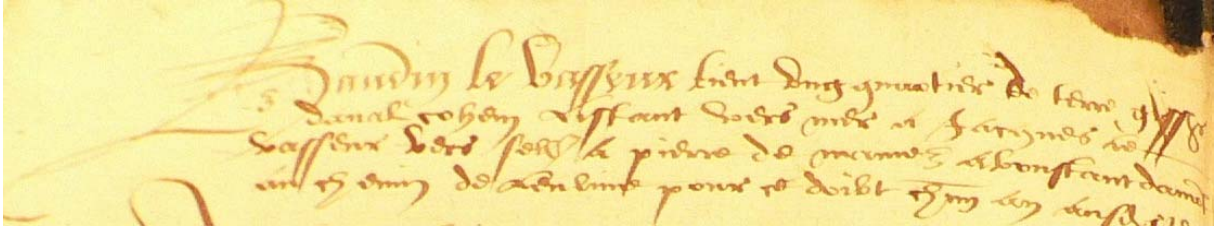
*Il y a un fardm amas contenant sept
quartiers de vignes luy tant vers me
franchou de cognampot, vers soldre a
cadart, aboutant d'aval au chemin de
logistinnu et doit au terme de St michel
deux de la mesure de vasse de bled et six
de vinans et un chapon et le C^{te}*

*Il y a un mesure vers berges de Baudin a
cabars aboutant d'aval au fardm luy
dudit me dudit de cognampot, vers soldre
dudit cadart et a la mesure au fardm
la mesure de vasse de bled et six de vinans et
un chapon et le C^{te}*

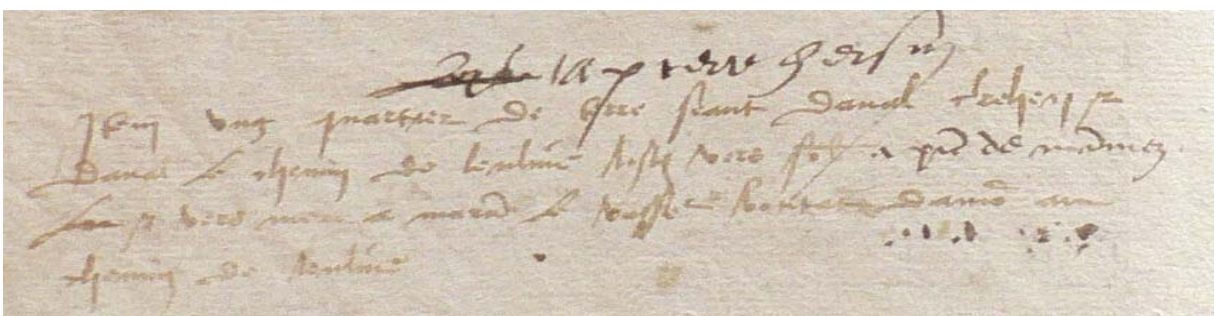
Le rapport de Baudin LE VASSEUR du 27/04/1569 comprend ces deux pièces.

2

S2



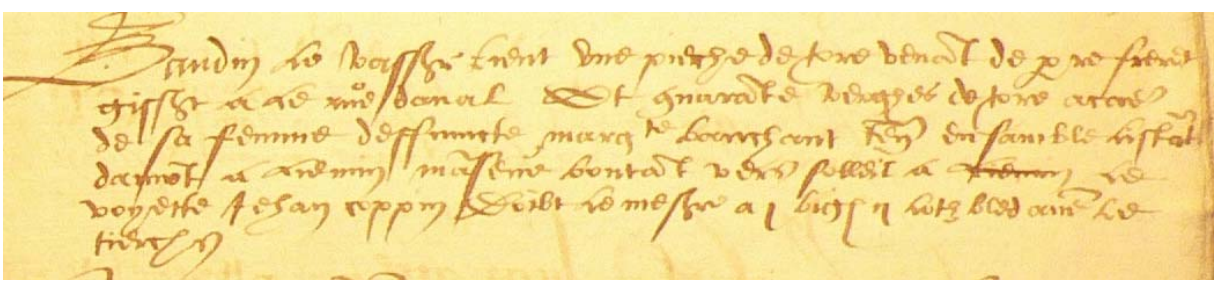
S3



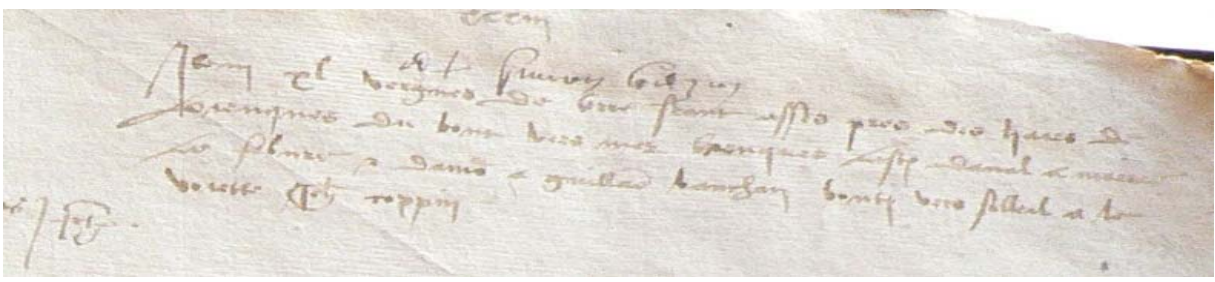
A noter une erreur sur S2 : Cohem au lieu de Crehem.
 Voisins : Pierre DE MAMEZ - Maran LE VASSEUR → Jacques LE VASSEUR

3

S2



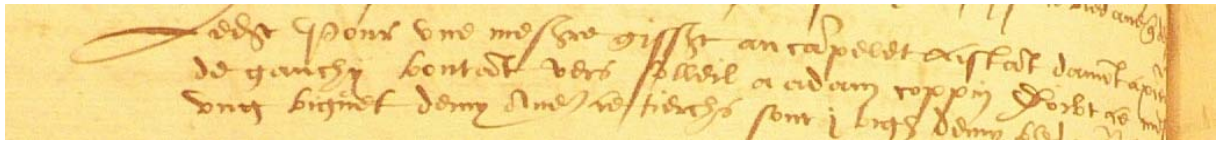
S3



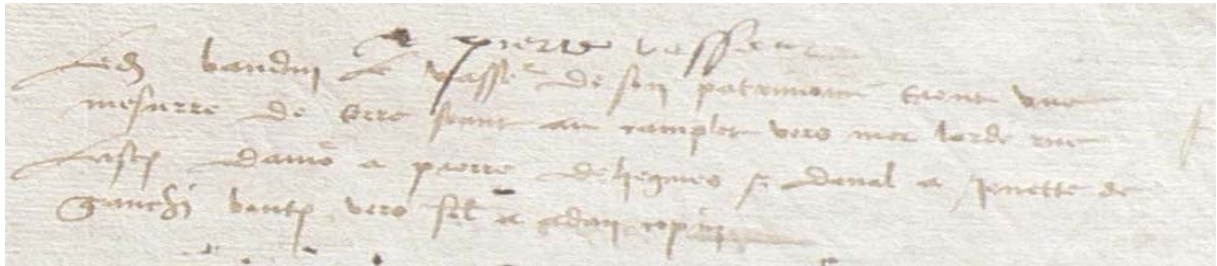
40 verges boutant vers soleil à la voiette Jehan COPPIN
 Voisins - Guillae BAUCHAN - Marie LE FEBVRE → Liévin MANSENE

4

S2



S3

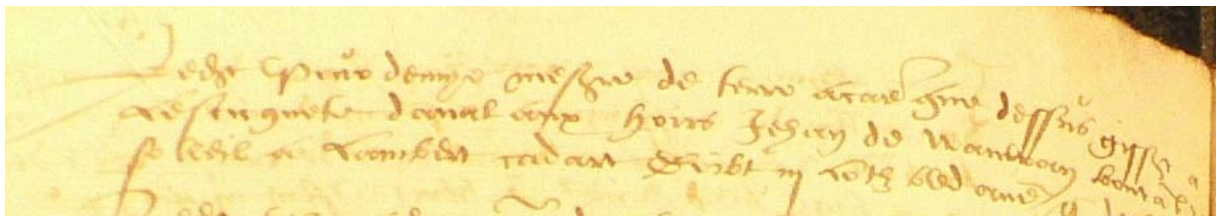


Voisins : Pierre DE GAUCHY → Pierre DE HEGUE – Jenette DE GAUCHY → ? – Adam COPPIN

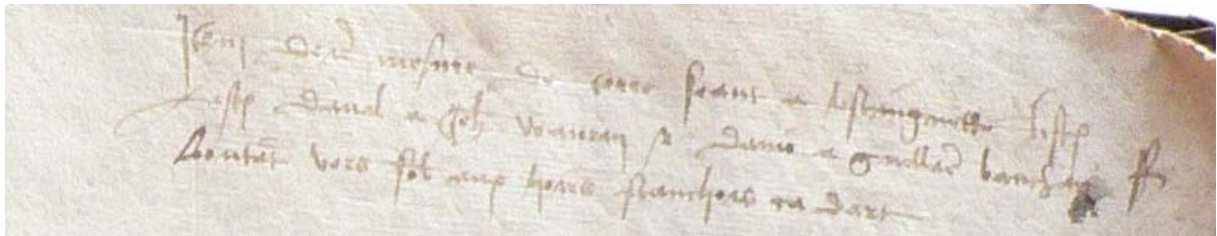
Successeur : Pierre VASSEUR

5

S2



S3



Voisins – Jehan WAVRAN → hoirs Jehan WAVRAN – Guillaie BAUCHAN – hoirs Franchois CADART → Lambert CADART

S2 – Rapport de Guillaume LE VASSEUR – 19/04/1569

Le Em feuch de mesure de parcellle (Lw
 existant d'ancal a moigrid Gibault, d'ancour
 a d'ancour de m'ancour, aboutant vers sol
 a l'ordure rue d'ordure la la mesure d'ordure
 boutant de ble (Lw au mur, d'ordure Lw

S2 – Terrier – Baudin LE VASSEUR

1569 Item un tiers de mesure de terre d'ordure d'ordure d'ordure
 existant d'ancal a l'ordure d'ordure d'ordure d'ordure
 d'ordure d'ordure a l'ordure d'ordure d'ordure d'ordure
 d'ordure d'ordure d'ordure d'ordure d'ordure d'ordure

S1

Item un tiers de mesure de terre d'ordure d'ordure
 d'ordure d'ordure d'ordure d'ordure d'ordure d'ordure
 d'ordure d'ordure d'ordure d'ordure d'ordure d'ordure

Un tiers de mesure boutant vers soleil à Lordre Rue

Voisins :

Guillae DE LE VIGNE → Pierre DE MAMEZ

Adan COPIN → Jehan COPIN → Mahieu THIBAUT